

DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

ECES
Rue Cité-Devant 11 – 1014 Lausanne
Tél. : + 4121 316 55 11 - Fax : +4121 316 55 15
info@eces.educanet2.ch
www.vd.ch/eces

RAPPORT ANNUEL 2013 DE l'ECES



Pièce de théâtre jouée par les élèves sourds et les collaborateurs de l'ECES à l'occasion du bicentenaire de l'ouverture de la première classe pour enfants sourds à Yverdon (3 mai 2013).

Sommaire

1. Préambule

A l'instar de 2012, l'année 2013 aura permis à l'ECES de consolider ses « bonnes pratiques » dans ses divers secteurs d'activités. Nos interventions auront également été gratifiées d'une bonne évaluation effectuée par l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP). En effet, les bénéficiaires de nos prestions (enseignants titulaires, directions scolaires et parents) les jugent globalement satisfaisantes à plus de 80%. Cette bonne nouvelle contribue à dynamiser encore plus notre action et comme une bonne nouvelle est souvent accompagnée d'une autre, c'est avec soulagement que nous avons appris que 10 emplois temps plein (ETP) supplémentaires étaient octroyés à l'ECES pour répondre aux besoins que nous avions signalés fin 2012, puisque près de 80 élèves sur 590 devaient être placés en liste d'attente. Grâce à cette décision du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, intervenue début janvier 2014, nous pourrons donc compléter nos équipes qui comptent à l'heure actuelle quelque 124 personnes riches pour la plupart d'une importante expérience professionnelle dans le domaine de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et porteurs d'un Master en pédagogie spécialisée ou en phase de l'obtenir dans le cadre d'une formation en cours d'emploi. Durant l'année scolaire 2014-2015, qui verra certainement la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé (LPS), l'ECES disposera donc en tout de 83 ETP (surdité et autres handicaps compris), ceci dès le mois d'août 2014 pour accompagner ces élèves à besoins particuliers intégrés à l'école régulière.

L'année 2013 aura aussi été l'occasion de fêter le bicentenaire de l'ouverture de la première classe pour enfants sourds en Suisse à Yverdon. C'est en effet le 1er juillet 1813 que Johann Heinrich Pestalozzi confie à Johann Konrad Naef la responsabilité d'une classe qui regroupe des enfants sourds de la région. Ainsi, le concept d'éducabilité de ces enfants est enfin reconnu. Aujourd'hui le long chemin parcouru depuis la création de cette classe a conduit à l'intégration très majoritaire de ces élèves à l'école régulière grâce à la collaboration entre enseignant-e-s titulaires et enseignant-e-s spécialisé-e-s. Bien sûr, si cette politique intégrative rencontre un plein succès pour les élèves sourds ou malentendants, elle n'est pas généralisable aujourd'hui à l'ensemble des élèves présentant d'autres situations handicapantes. Toutefois, rappelons qu'en plus d'une centaine d'élèves sourds ou malentendants, plus de 400 autres élèves présentant divers situations de handicap ont pu poursuivre une scolarité à l'école régulière à la faveur de la synergie créée entre enseignant-e-s titulaires et spécialisé-e-s, le plus souvent en recourant au co-enseignement comme dispositif pédagogique innovant.

2. Introduction

Stabilisé à 124 collaboratrices – collaborateurs (y compris personnel administratif) pour l'équivalent de 73 ETP en 2013, ce récent développement comme celui de l'année précédente a également été accompagné par le Centre d'Education Permanente pour la fonction publique (CEP). En effet, une formation de l'ensemble du Conseil de direction de l'ECES dirigée vers des objectifs de « leadership et de management » a été nécessaire pour assurer la meilleure cohésion possible dans une entité grandissante qui investit différents secteurs d'activités en lien avec l'intégration d'élèves en situation de handicap (petite enfance, scolarisation, éducation physique adaptée, année de transition école-métier, etc.).
Signalons que les objectifs de cette formation ont largement été atteints, notamment pour la clarification des procédures de traitement des demandes, la communication au sein d'une entité élargie, la conciliation des rôles de pair et de doyen, la co-construction du mode de fonctionnement, ainsi que pour le positionnement en tant que futur Centre de référence potentiel pour le déficit auditif et l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Rappelons encore que l'ECES compte huit secteurs distincts coordonnés soit par des doyens ou des coordinateurs-trices selon les effectifs des équipes concernées (renfort-pédagogique-petite enfance, renfort-pédagogique scolaire, renfort-pédagogique – OPTI, renfort-pédagogique en éducation physique adaptée, secteur préscolaire en surdité, soutien pédagogique spécialisé en surdité, mesures pédago-thérapeutiques en surdité et activités socio-éducatives en surdité). Dans son développement, l'ECES a aussi poursuivi ses efforts de régionalisation pour assurer les meilleures prestations de proximité possibles.

Une fois de plus, sur le plan de la formation pédagogique un nombre important de formations de base et formations continues ont été fréquentées par nos collaboratrices et collaborateurs. En tout, 28 formations de base (Master en pédagogie spécialisée) et 48 formations continues ont été suivies, renforçant ainsi les savoirs nécessaires à relever les défis de l'intégration scolaire d'élèves en situations de handicap.

Plus spécifiquement dans le domaine du déficit auditif, cette année aura aussi été l'occasion pour une délégation de l'ECES d'être reçue au Centre National de Ressources pour les Handicaps rares Robert Laplane[1] à Paris. En effet, les progrès médicaux ont aussi pour conséquence de créer de nouveaux défis que nous sommes appelés à relever, notamment en ce qui concerne le multi-handicap. Les nouvelles technologies médicales permettent à des enfants multi-handicapés d'accéder, par exemple grâce aux implants cochléaires, à une meilleure perception de l'environnement sonore ouvrant ainsi des perspectives communicationnelles nouvelles à ces jeunes enfants. Notre délégation a pu prendre connaissance lors de cette visite à Paris en décembre 2013, des « bonnes pratiques » développées par nos collègues français. Nous aurons l'occasion de développer ces échanges lors d'une visite où nous recevrons à notre tour nos collègues parisiens et d'intensifier ainsi ces transferts de connaissances en vue de nous préparer au mieux à ce nouveau défi dans lequel nos collaborateurs-trices du Secteur le la petite enfance de la surdité sont déjà pleinement engagé-e-s. En outre, un audit interne a été initié en octobre 2013 pour compléter les adaptations nécessaires à l'accueil d'enfants sourds implantés présentant un multi-handicap.

Enfin les personnels pédagogiques et pédago-thérapeutiques de l'ECES ont proposé de nombreuses actions à valeurs formatives aux enseignantes et aux enseignants qui accueillent des élèves en situation de handicap, aux personnels des crèches-garderies du canton, aux étudiant-e-s en formation dans les Hautes écoles ou aux parents et à leur famille. Ces formations ou séances d'information sont décrites dans les rubriques qui suivent.

En fin d'année 2013, l'ECES aura été dotée en moyens importants pour tenter de répondre au défi de l'intégration scolaire d'élèves en situation de handicap et nous sommes reconnaissants de la confiance que nous accordent nos autorités pour relever ensemble nos généreux défis.

3. Direction et partenaires

Durant l'année 2013, la direction de l'ECES a poursuivi, en collaboration avec le Chef de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES), M. Philippe Nendaz, ses efforts auprès de ses partenaires.

[1] http://centreressourceslaplane.org/

Premièrement, l'élargissement des accords de collaboration existants (A Capella et Centres d'implantations cochléaires) à la Fédération suisse des sourds (FSS) est sous toit et la signature formelle d'un nouvel accord global sur l'accompagnement des élèves sourds ou malentendants sera finalisée par l'ensemble des partenaires début 2014.

Deuxièmement, nos relations avec la HEP-VD se sont encore intensifiées en 2013. La mise en œuvre de l'accord de collaboration signé le 01.09.2012 entre la DGEO, le SESAF, l'AVOP et la HEP-VD a conduit à la tenue d'une séance de concertation (12.11.13) pour préparer des formations continues cantonales en rapport avec l'intégration scolaire des élèves en situation de handicap. En outre, trois journées de formation continues ont été co-organisées avec la HEP-VD et d'autres partenaires en 2013 : « Les enjeux de l'accompagnement à la scolarisation de l élève sourd ou malentendant » 05.06.13 ; « Manipuler et expérimenter en mathématiques » 21.08.13 et « Pratiques en éducation précoce spécialisée » 28.09.13.

Signalons encore quelques démarches entreprises par la direction de l'ECES auprès de nos partenaires et des participations à des manifestations organisées par ces derniers en 2013 :

- Formation du Centre d'Education Permanente (CEP) du Conseil de direction de l'ECES : « Coopérer en Conseil de direction » (13.03.13 ; 24.04.13 ; 15.05.13 ; 12.06.13 ; 03.07.13 ; 19.06.13 et 11.09.13).
- Participation au Colloque international : « De l'intégration à l'inclusion scolaire: regards croisés sur les défis actuels de l'école », co-organisé par les HEP BEJUNE et Vaud, LISIS, Université de Sherbrook, UQTR à Bienne (8.4. au 10.04.13).
- Participation au Comité du « Bicentenaire de l'ouverture de la première classe pour enfants sourds à Yverdon » (17.05.13 ; 28.06.13 et 27.09.13)
- Participation au Comité de pilotage pour la mise en œuvre du Renfort pédagogique de l'ECES auprès de la petite enfance (17.05.13 et 04.09.13).
- Présentation orale par l'ECES au "11th European Symposium on Pediatric Cochlear Implantation", Istanbul, (23.05.13 au 26.05.13).
- Présentation orale par l'ECES au "11th Congress of the European Federation of Audiology Societies", Budapest, (19.06.13 au 22.06.13).
- Rencontre avec le Centre d'implants cochléaires de l'Inselspital, Berne, (24.06.13 et 04.11.13).
- Co-organisation de la formation continue sur le nouveau plan d'études romand (PER), avec MM. Pasquini et Savoy de la HEP-Vaud, (03.07.13).
- Rencontres avec l'Office de l'Assurance Invalidité (OAI) pour la prise en charge des élèves sourds ou malentendants de plus de 15 ans (04.07.13 et 24.09.13).
- Rencontre avec M. Bruno Suchaut, Directeur de l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) pour les résultats de la recherche sur les « Elèves aux besoins particuliers dans l'école vaudoise: analyse des conditions et de la qualité de leur intégration » en rapport avec les personnels de l'ECES.
- Participation au comité d'organisation de la journée de formation : Pratiques en éducation précoce spécialisée : « Le Service éducatif itinérant (SEI) en dix tableaux » du 28 septembre 2013 (04.09.13 ; 18.09.13 ; 28.09.13 et 09.10.13).
- Réunions avec le Secrétaire général de la Fondation A Capella, M. Jean-Luc Nicoulin (10.07.13 ; 20.08.13 et 20.12.13).
- Co-organisation avec la HEP-Vaud de la formation continue « Musique et silence » pour l'accès à la musique pour les personnes sourdes ou malentendants (11.07.13 ; 12.07.13 ; 05.08.13 ; 29.08.13 et 19.11.13).
- Participation à la conférence de Mme Nuria Gorrite, Cheffe du DIRH sur la nouvelle politique des ressources humaines du canton de Vaud (05.09.13).
- Rencontres avec M. Stéphane Faustinelli, Coordinateur romand de la Fédération Suisse des Sourds (FSS) et M. Stéphane Beyeler, responsable du Secteur parents & prise en charge précoce, FSS (13.09.13).
- Participation à l'Information surdité auprès des enseignants et des cadres de la DGEO (18.09.13).

- Rencontres de la Commission du Service éducatif itinérant (SEI) et des directions du SEI sur le développement de l'accompagnement des jeunes enfants en situation de handicap (0-4 ans) avec les Fondations de l'AVOP (07.10.13).
- Rencontre à Berne avec le comité de rédaction de la Revue suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) en tant que membre du Comité d'accompagnement de la revue (20.09.13).
- Participation à la Journée de commémoration du Bicentenaire de l'ouverture de la première classe pour enfants sourds à Yverdon, Moudon (21.09.13)
- Visite du Centre des Marmettes pour personnes sourdaveugles et sourdes avec d'autres pathologies associées Monthey-VS (02.10.13).
- Visite du camp d'automne organisé par le Groupe socio-éducatif de l'ECES, Sembrancher – VS (15.10.13).
- Participation en tant que membre au Comité de pilotage pour la « Procédure de validation des acquis d'expérience » (VAE) de la HEP Vaud (30.10.13).
- Participation à l'Assemblée Générale de l'Association des Responsables et Directeurs d'Institutions vaudoises de l'Enfance pour la présentation du Renfort pédagogique petite enfance de l'ECES (08.11.13).
- Participation en tant que membre au Comité scientifique et professionnel de la formation continue des personnels qui œuvrent pour l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap : Accord de collaboration DGEO-SESAF-AVOP-HEP-VD (12.11.13).
- Participation à la réunion de présentation de la Procédure dévaluation standardisée (PES) par le SESAF (18.11.13).
- Rencontre pour la préparation d'un projet de formation continue pour les personnels intervenants auprès des parents d'enfants sourds ou malentendants avec la FSS et la Fondation A Capella (26.11.13).
- Participation au Colloque handicaps rares : « Parole croisée parents – professionnels » organisé par le Groupement National de Coopération Handicaps Rares (02.12. et 03 12.13).
- Visite du Centre Transition Ecole Métier – Est, Aigle (11.12.13).
- Visite du Centre Robert Laplane - Centre National de Ressources pour les Handicaps rares – pour enfants, adolescents et adultes sourds avec déficiences associées, Paris (12.12.13)
- Participation au Colloque Action connaissances pour la surdité (ACFOS) : « L'enfant sourd de 0 à 3 ans et sa famille : les enjeux de la précocité », Paris (12.12. et 13.12.13).

4. Développement d'un Centre de référence et formation continue des personnels de l'ECES

Les actions pour le développement d'un centre de référence sur le déficit auditif et l'inclusion scolaire d'élèves en situation de handicap se sont encore intensifiées tout au long de l'année civile. Rappelons la co-organisation de 3 formations continues (voir également notre site www.eces/vd.ch):

1) « Les enjeux de l'accompagnement à la scolarisation de l élève sourd ou malentendant » le 05.06.13 avec 200 participants, co-organisé par l'ECES avec la HEP-VD, l'AVOP, la SPV, la FSS, la Fondation A Capella, le GRSP et d'autres partenaires encore,
2) « Manipuler et expérimenter en mathématiques » le 21.08.13 avec 200 participants, co-organisé par l'ECES et l'UER des mathématiques et des sciences de la nature de la HEP-VD,
3) « Pratiques en éducation précoce spécialisée » le 28.09.13 avec 320 participants, co-organisé par la HEP-VD, l'AVOP, le GPV, Université de Genève, Inseme-Vaud et l'ECES.

Nous avons encore développé notre site internet « www.vd.ch/eces » dont près de 15'000 pages web ont été consultées durant l'année civile 2013 (voir Figure 1).

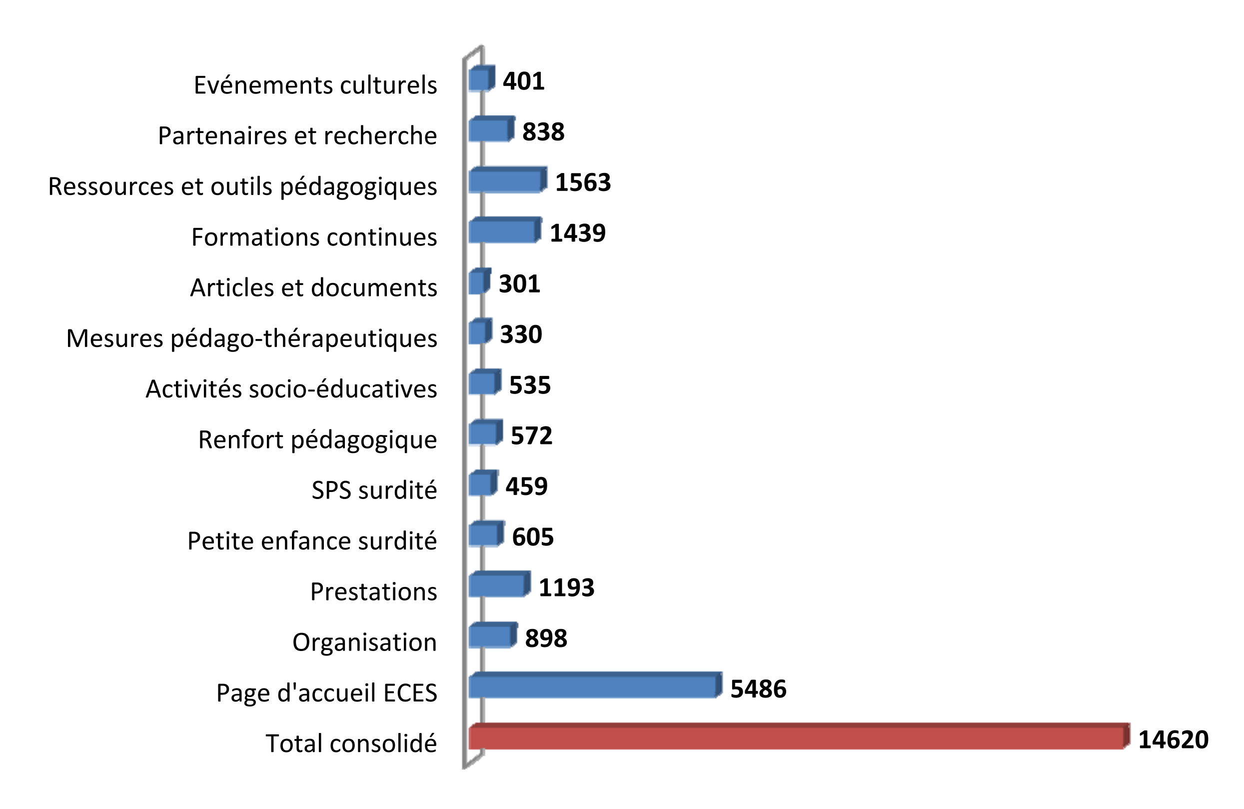


Figure 1

La Figure 1 montre comment sont distribuées le nombre de visites pour les différentes pages selon chaque thématique. **En moyenne en 2013**, c'est plus de **450 visites de notre page d'accueil** qui ont été effectuées **chaque mois**. Signalons aussi que nous avons pu enregistrer en 2013 près de 750 téléchargements de notre document d'information pour les enseignants sur l'audition et la surdité, ainsi que de ses documents associés. Nous avons également relevé 970 téléchargements de la grille d'observation à l'usage des enseignants du renfort pédagogique et de son manuel d'utilisation ; 450 téléchargements de documents associés aux formations continues que nous co-organisons et enfin 270 téléchargements de nos rapports annuels. A notre grande satisfaction, ceci démontre l'importance de ce support pour les transferts de « savoirs » si importants auprès de toutes celles et ceux avec qui nous collaborons quotidiennement pour l'accompagnement de l'intégration des élèves en situation de handicap à l'école régulière.

Signalons également, qu'en 2013, l'ECES a été invitée[2] à présenter son développement dans deux congrès médicaux européens sur les implants cochléaires à Istanbul (23-26 mai 2013)[3] et Budapest (19-22 juin 2013)[4], ainsi qu'à Lausanne à une troisième occasion lors du colloque « Pratiques en éducation précoce spécialisée » (28.09.13). Non seulement ces colloques ont permis de formaliser nos « bonnes pratiques » multidisciplinaires en matière d'accompagnement des enfants sourds ou malentendants, mais les échanges lors de ces présentations ont encore enrichi nos « savoirs-faires » professionnels et conforté nos approches qui s'inscrivent clairement dans les exigences des standards européens (pour plus d'information, voir notre site : www.eces/vd.ch sous « Partenaires et Recherches en éducation » et « Formation Continue »).

[2] Présentations soumises et acceptées par les comités d'évaluation des colloques européens concernés.
[3] 11th European Symposium on Pediatric Cochlear Implantation, Istanbul, Turkey, 23-26 May 2013.
[4] 11th Congress of the European Federation of Audiology Societies, Budapest, Hungary, 19-22 June 2013.

Les collaboratrices et les collaborateurs de l'ECES ont également poursuivi leurs efforts de formation continue pour relever les importants défis qui nous attendent encore. Dans le domaine de la formation continue personnelle, **41 collaborateurs-trices** de l'ECES ont suivi **48 formations continues attestées** par des instituts de formation tertiaire reconnus (Universités, HEP, HES, CEP, Associations professionnelles, etc.). La Figure 2, ci-dessous, montre les taux des pourcentages de la répartition des différents types de prestataires de formations continues.

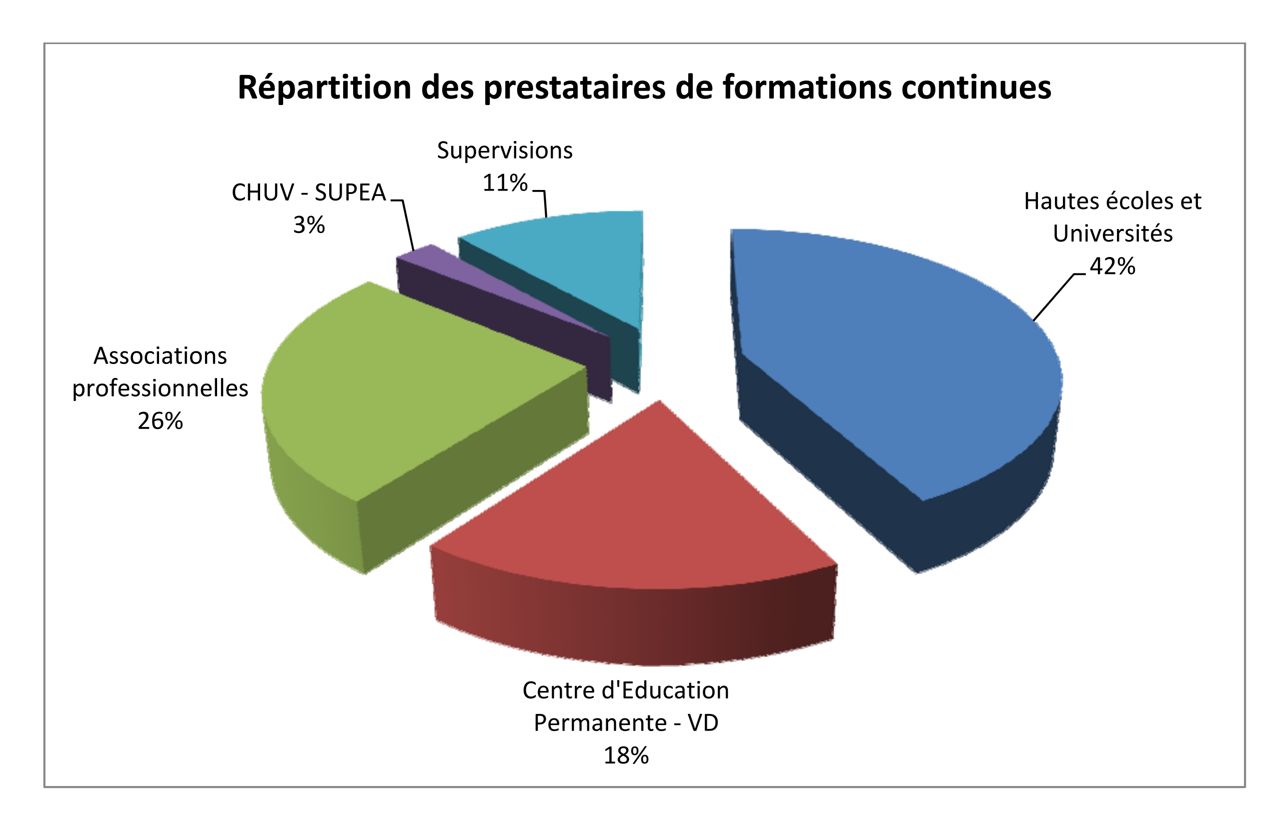


Figure 2.

A titre d'exemple, voici pour chaque catégorie de prestataires les intitulés de quelques formations continues suivies :

a) Hautes écoles et Universités
- L'enfant dyspraxique à l'école (EESP – HEP Vaud)
- De l'intégration à l'inclusion scolaire : regards croisés sur les défis actuels de l'école (HEP BEJUNE et Vaud, LISIS, Université de Sherbrook, UQTR)
- Entre accompagnement et évaluation : tensions constructives ou destructives ? (HEP – Vaud)

b) Centre d'Education Permanente – VD
- Coopérer en Conseil de Direction
- Tandem chef et assistante : pratiques de coordination efficace
- Formation de base pour les formateurs d'apprentis-es de commerce

c) Associations professionnelles
- Autisme et communication (Association Autisme Suisse Romande)
- La voie du bilinguisme (Fédération Suisse des Sourds)
- Perfectionnement de la fluidité du LPC (Association Suisse pour le Langage Parlé Complété)

d) CHUV –SUPEA
- Un groupe d'adolescents Asperger : un groupe comme les autres ?

e) Supervisions
  - Superviseurs-ses reconnu-e-s (Association Romande des Superviseurs, Fédération Suisse des Psychologues, etc.)

f) Divers
  - CAS Violence, gestion de classe et droits de l'enfant : stratégies d'intervention (Institut international des Droits de l'enfant, Sion)
  - Journée de formation : "Les dysoralités alimentaires" (Fédération National des Orthophonistes, France)

Sans compter les formations continues co-organisées par nos soins en 2013[5], auxquelles l'ensemble de notre personnel est invité à participer, c'est au total un tiers des collaborteurs-trices (41 sur 124) qui aura enrichi son « savoir devenir » au cours d'une formation continue personnelle ou collective.

5. Secteur du renfort pédagogique (RP)

Durant l'année 2013, l'équipe du renfort pédagogique de l'ECES composée de **76 enseignant-e-s spécialisé-e-s** a concrétisé et renforcé son dispositif de répartition en 4 régions pour assurer la meilleure prestation de proximité possible aux établissements scolaires du canton.

Piloté par quatre doyens-enne, Mme Martine Vez (région ouest), MM. Antoine Dubuis (région centre), Daniel Favre (région est) et Marc Jungo (région nord), ce nouveau dispositif de répartition a garanti la bonne tenue des réunions régionales et des intervisions indispensables à l'intervention réflexive de nos collaborateurs-trices pour des élèves présentant souvent des situations de handicap complexes.

En 2013, nous avons pu accompagner globalement **367 élèves** en renfort pédagogique. Les enseignant-e-s du renfort pédagogique de l'ECES ont dispensé **1199 périodes hebdomadaires** dans les classes régulières du canton. Ces élèves ont donc bénéficié en **moyenne de 3.3 périodes par semaine.** Ces prestations ont été dispensées principalement en classe ou en groupe et en étroite collaboration avec les enseignant-e-s titulaires. Egalement, en collaboration avec les titulaires de classe, les enseignant-e-s de renfort pédagogique ont rédigé et transmis aux partenaires un projet pédagogique individualisé et adapté à l'élève concerné présentant des besoins particuliers. Ils/elles ont également participé aux réunions des établissements scolaires réguliers avec les parents, tout en maintenant le lien avec l'ECES. A notre regret, fin 2013, malgré les efforts importants consentis par le renfort pédagogique de l'ECES, **47 élèves restaient encore en attente** de nos prestations alors que les besoins particuliers de ces deniers étaient avérés (« formulaire de signalement pour une prestation d'enseignement spécialisé », dûment validés par des inspecteurs-trices du SESAF).

Signalons qu'à l'instar des années précédentes, à la demande de certains établissements scolaires, des enseignant-e-s du renfort pédagogique de l'ECES ont mis leurs compétences au service des enseignant-e-s et des directions scolaires dans lesquels ils/elles interviennent pour animer des intervisions et/ou des soutiens à l'enseignant-e titulaire.

[5] "Manipuler et expérimenter en mathématiques" (21.08.2013) et "Les enjeux de l'accompagnement à la scolarisation de l'élève sourd ou malentendant" (05.06.2013)

6. Secteur RP en éducation physique adaptée

Une équipe de **4 collaboratrices** dispense l'éducation physique adaptée aux établissements scolaires du canton qui en font la demande. Fin 2013, **28 élèves** bénéficiaient des prestations de ce secteur de manière hebdomadaire ou à quinzaine, dont :

- 20 élèves suivis en éducation physique
- 5 élèves suivis en gym et en natation
- 3 élèves suivis uniquement en natation

Le Tableau 1 (ci-après) détaille les périodes hebdomadaires dont bénéficiaient les élèves en 2013.

Tableau 1 PRESTATIONS EN EDUCATION PHYSIQUE ADAPTEE A FIN 2013

GYMNASTIQUE	**31 périodes / semaine**
PISCINE	**7 périodes / semaine**
RYTHMIQUE	**1 période / semaine**
COURSES D'ECOLE	**4 accompagnements courses d'école/sorties**
SORTIES PATINOIRE	**2 accompagnements patinoire**
CAMPS	**12 camps de ski organisés** **2 camps verts organisés**

De plus, deux projets sportifs ont été assurés directement avec des établissements ou des institutions : à la Cassagne avec l'établissement d'Isabelle-de-Montolieu et à l'OPTI d'Yverdon.

Rappelons que le concept d'intervention est de favoriser et accompagner les démarches d'intégration dans le cadre de :

- cours d'éducation physique (EPH),
- soutien individuel spécialisé pour favoriser la participation aux leçons de gymnastique, de rythmique, aux cycles de natation et aux sorties patinoire,
- camps sportifs, journées sportives.

En outre, ce secteur est à disposition pour trouver le matériel sportif adéquat : vélo adapté, luge adaptée, « dualski », « tandemski ». Les collaboratrices en éducation physique adaptée soutiennent également les recherches pour des accompagnants spécialisés : guides GRSA, pilotes « dualski » et « tandemski », etc.

Parallèlement aux interventions auprès de l'élève, ces collaboratrices proposent des animations pédagogiques et un soutien direct à l'enseignant(e) pour augmenter les compétences liées à l'adaptation de l'activité.

Ces prestations répondent aux trois priorités de la règle des activités sportives : participation, plaisir et progrès.

7. Secteur RP OPTI

En 2013, **5 enseignantes spécialisées** étaient actives au sein de l'OPTI pour un équivalent de trois emplois temps plein (ETP). Les prestations de ces collaboratrices **(76 périodes)** sont offertes à **47 élèves en grandes difficultés scolaires**, toutefois ceux-ci ne présentent pas tous une situation de handicap avéré au sens de l'art. 1 de la Loi sur l'enseignement spécialisé. La prochaine introduction de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et l'introduction progressive de la Procédure d'évaluation standardisée (PES) permettra certainement de clarifier graduellement la répartition des bénéficiaires des mesures de pédagogie « renforcées » ou « ordinaires » prévues dans le projet de loi (LPS). A ce stade, ces prestations sont offertes pour la région centre de l'OPTI à 14 élèves, pour la région ouest à 14 élèves, pour la région nord à 10 élèves et pour la région est à 9 élèves.

Rappelons que la mission du renfort pédagogique de l'ECES à l'OPTI est semblable à celle du renfort pédagogique proposé dans les établissements scolaires relevant de la DGEO. Il s'agit d'offrir, dans la mesure du possible, une continuité du renfort pédagogique à l'école post-obligatoire. Nos enseignantes spécialisées veillent à proposer en étroite collaboration avec les enseignants de l'OPTI un projet pédagogique et professionnel spécialisé pour les élèves concernés. Le profil de ces élèves à besoins particuliers est assez varié, notamment dans la mesure où certains de ces élèves en grande difficulté n'ont jamais été signalés durant la scolarité obligatoire. Une phase d'observation et d'évaluation est donc proposée en début d'année scolaire. Puis, l'intervention pédagogique demande de la souplesse pour développer au mieux un projet pédago-professionnel accompagné de visites de stage. En outre, nos collaboratrices travaillent en lien étroit avec l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle du canton (OCOSP) et le milieu professionnel.

Tout en tentant d'assurer une continuité avec la scolarité obligatoire des élèves qu'elles accompagnent, nos collaboratrices participent au développement d'une meilleure insertion des élèves à besoins particuliers dans le monde professionnel. Constituées en équipe, ces collaboratrices bénéficient d'une supervision offerte par la Haute école pédagogique du canton de Vaud qui a permis de déployer et maintenir une pratique commune des prestations du renfort pédagogique au sein de l'OPTI. Ces interventions qui sont effectuées, soit en co-enseignement ou individuellement selon les besoins, doivent aussi répondre à un défi important dans le temps qui est de trouver son efficience sur une période de 9 mois au maximum (durée de la formation pour les élèves à l'OPTI).

Les évaluations régulières effectuées entre les responsables de l'OES et de l'OPTI en présence des enseignantes spécialisées du RP permettent de dire, une fois de plus, que le projet est très positif. Ceci, tant sur le plan de la collaboration que sur celui du développement des élèves accompagnés.

8. Secteur RP petite enfance

Initié en 2012, ce groupe de **3 professionnelles de l'enseignement spécialisé** (une éducatrice, une enseignante spécialisée et une psychologue en tant que formation de base), a pu définir clairement ses missions en coopération avec le Comité de pilotage réunissant les divers partenaires du canton :

a) faire vivre l'intégration dans les structures de la petite enfance,
b) offrir un accompagnement aux professionnels dans l'accueil d'un enfant à besoins particuliers, dans une collectivité ordinaire,
c) Soutenir la réflexion sur le sens de l'intégration.

La mise en œuvre du projet s’est faite en trois étapes :

1. Construction d’un consensus avec différents partenaires du secteur préscolaire.
2. Définition des champs d’intervention des différents acteurs (rôle des directeurs, PEP, Cellule socio-éducative de la ville de Lausanne, SEI, etc.).
3. Elaboration de stratégies de diffusion de l’information (organisation de séances d’information, dépliant du secteur RP petite enfance de l’ECES).

Le bilan des premières interventions a été effectué au sein du Comité de pilotage en soulignant les premières contributions des collaboratrices dans la reconnaissance des compétences des éducateurs rencontrés. L’apport d’un regard extérieur a permis aux équipes rencontrées de se décentrer par rapport aux situations complexes qui ont été intervisées. Le travail de co-construction de pistes de travail a pu se faire à partir des préoccupations apportées par les professionnels (moments difficiles dans une journée, attitudes « dérangeantes » de l’enfant en collectivité, etc.). Pour certaines situations, la réflexion a porté sur la mise en place d’aménagements nécessaires (temps, espace, prévisibilité, moyens de communication, etc.). L’accompagnement des processus intégratifs et l’évolution des représentations se sont réalisés en partant de la réalité du terrain des lieux d’accueils de la petite enfance concernés.

Fin 2013, les activités du Secteur RP petite enfance totalisaient **33 interventions auprès de structures demandeuses** dont 16 concernaient la surdité et 17 concernaient l’accueil d’autres situations de handicap. Différentes formes de soutien ont été proposées : suivis réguliers, informations surdité, observations, colloques, etc. Globalement, **40 enfants en situation de handicap ou en grande difficulté** ont fait l’objet d’une prestation du Secteur (dans cinq lieux d’accueil deux demandes successives ont été effectuées et dans un lieu trois demandes consécutives ont été faites pour des enfants différents). En outre, les collaboratrices de ce secteur ont participé régulièrement à la Commission d’intégration précoce pour contribuer aux projets qui y sont développés (à raison d’une séance mensuelle). Cette commission étant un lieu de débat, de partage d’expériences et de questionnements qui touchent à l’inclusion. Les intervenantes en éducation précoce spécialisé, en plus des réunions d’équipe, prennent également part à des supervisions qui permettent l’approfondissement des compétences dans le processus formatif. Ces collaboratrices ont aussi participé à cinq séances d’information destinées aux lieux d’accueil de la petite enfance pour présenter leur nouveau projet. Enfin, elles ont animé un colloque institutionnel sur le thème de l’inclusion.

Rappelons pour conclure que ces collaboratrices en éducation précoce spécialisée interviennent à la demande des professionnels. La relation de respect et de confiance instaurée permet à ces mêmes professionnels de renouveler des demandes de soutien pédagogique pour plusieurs enfants dans la même institution. Les intervenantes du Secteur RP petite enfance accompagnent la réflexion sur l’inclusion en tant que processus à encourager dès la petite enfance et ceci à l’échelle institutionnelle. Ce soutien ciblé en rapport avec les préoccupations des professionnels s’accompagne également de retranscriptions des observations, d’analyses, de la préparation du matériel et du recueil des informations pertinentes en lien avec la problématique.

9. Secteur du soutien pédagogique spécialisé (SPS déficit auditif)

L’équipe du soutien pédagogique spécialisé en surdité (SPS) de l’ECES est composée de **16 enseignant-e-s spécialisé-e-s** pour un total de 10.48 équivalents temps plein (ETP). Elle est pilotée par son doyen, M. Franz Wattenberg. Cette équipe est maintenant régionalisée pour assurer également la meilleure prestation de proximité possible et diminuer, dans la

mesure du possible, les déplacements des collaborateurs-trices au profit d'un gain sensible en prestations directes auprès d'élèves sourds ou malentendants.

En 2013, nous avons pu accompagner **84 élèves** et les enseignant-e-s du soutien pédagogique spécialisé en surdité de l'ECES ont dispensé **243 périodes hebdomadaires** aux élèves sourds ou malentendants des classes régulières du canton. Ces élèves ont bénéficié en **moyenne de 2.9 périodes par semaine ;** les prestations ont été dispensées en classe, en groupe ou individuellement et en étroite collaboration avec les enseignant-e-s titulaires. En collaboration avec les titulaires de classe et les codeuses LPC de la Fondation A Capella, l'enseignant-e SPS propose un projet d'accompagnement individualisé (PAI) adapté à chaque élève sourd ou malentendant. Il/elle a également participé régulièrement aux réseaux des établissements scolaires de la DGEO avec les parents. En outre, des synthèses interprofessionnelles avec les enseignant-e-s et les spécialistes concernés assurent la bonne marche de ces prestations.

Comme en 2012, seuls quelques élèves présentant un multihandicap sont accueillis en institution spécialisée ou en classe spéciale mais bénéficient de nos prestations de communication en LSF et/ou en LPC.

La Figure 3 montre comment les 84 élèves sourds ou malentendants se répartissent dans les différentes filières de formation. On constate que près de 30% de ces élèves (25) suivent le premier cycle primaire LEO (1H à 4H) et que 30% (25) suivent le 2ème cycle primaire LEO (5H à 8H). En secondaire, 18% d'entre eux sont répartis de la manière suivante : 5 élèves sont en VSO, 9 élèves sont en VSG et 1 élève en VSB. Puis, 12% élèves (10) sont répartis dans filières de type maturité professionnelle, école de culture générale, OPTI, etc. Enfin, 10% des élèves fréquentent une classe spéciale (3) ou une institution d'enseignement spécialisé (6).

Répartition des 84 élèves sourds ou malentendants accompagnés en SPS dans les différentes filières de formation en 2013

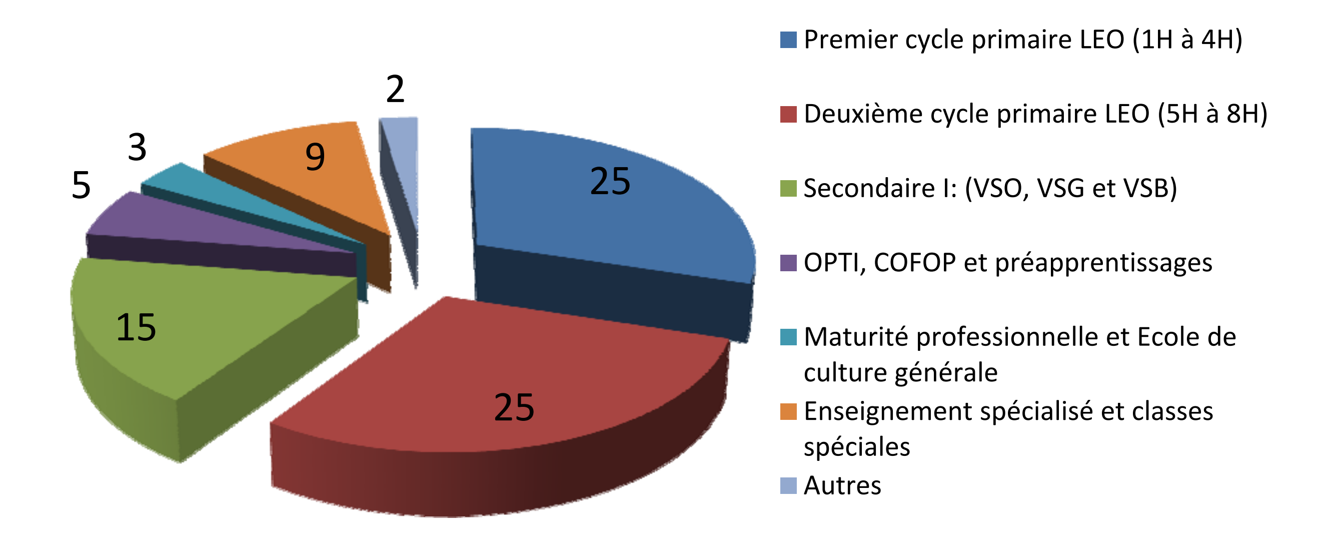


Figure 3

Globalement, 75 élèves sourds ou malentendants ont pu rejoindre de manière pérenne une filière de formation de l'école régulière. Si 9 élèves suivent encore un programme adapté (institution ou classe spéciale), ils sont quatre fois moins nombreux que durant la période où les élèves fréquentaient les classes spéciales de l'ECES (voir synthèse dans le rapport annuel 2012). Le choix de la fermeture de la dernière classe spécialisée de l'ECES en 2010 se voit maintenant récompensé par la nette amélioration du curriculum scolaire de ces élèves qui augmentent ainsi leurs possibilités de socialisation et à terme, la recherche d'un emploi.

10. Secteur de la petite enfance (déficit auditif)

Le secteur de la petite enfance a vu le nombre d'enfants accueillis augmenter significativement durant ces sept dernières années scolaires. Fin 2013, **37 enfants** et leurs familles bénéficiaient de nos prestations. La Figure 4 (ci-dessous) montre cette progression.

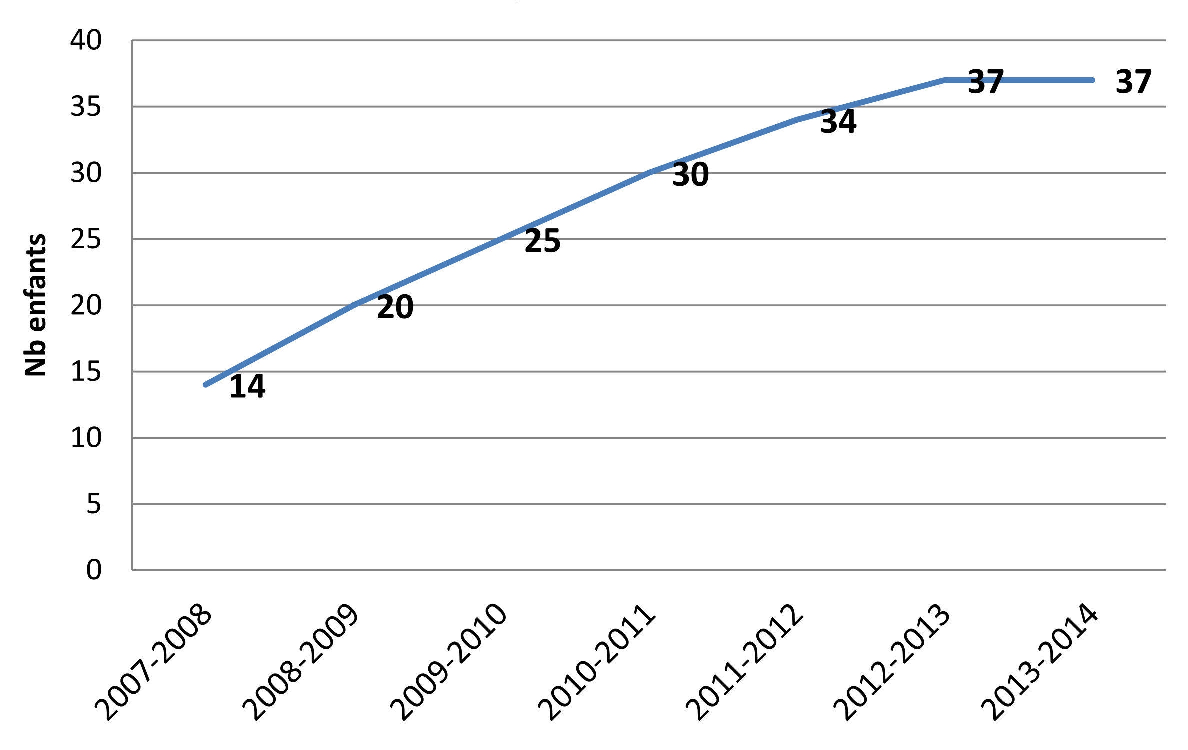


Figure 4

Cet accroissement (Figure 4) a certainement deux explications :

- l'une étant liée à l'affirmation par l'ECES d'une approche bilingue respectant tant la langue des signes (LSF) que l'oral appuyé par le LPC, permettant ainsi à un nombre élargi de famille de nous confier leur enfant,
- l'autre étant due à l'ouverture de notre équipe à l'accueil d'enfants présentant un multi handicap.

Concernant la proportion des enfants sourds présentant un multi handicap, la Figure 5 montre comment se présente cette répartition.

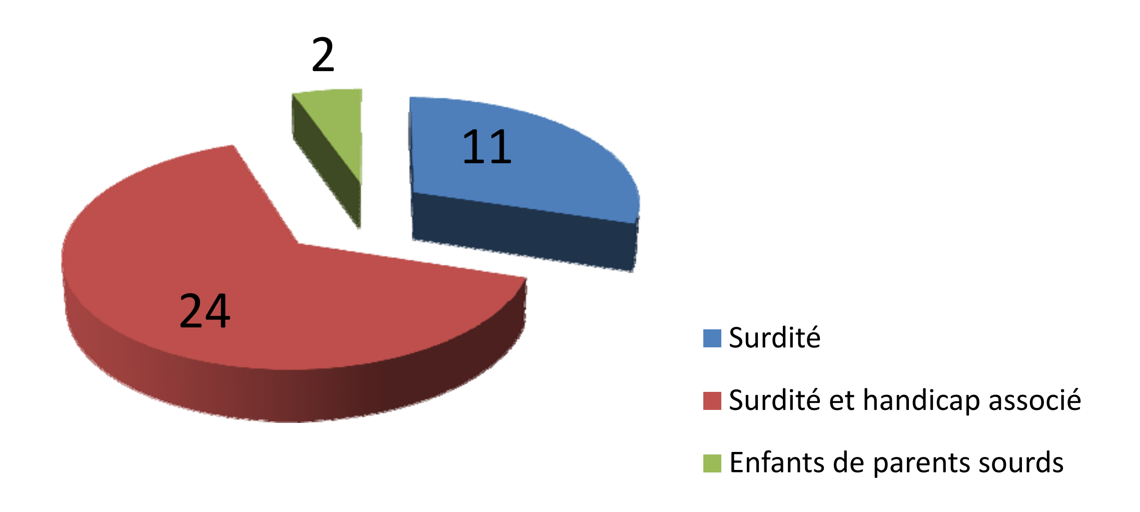


Figure 5

On constate que plus de 60% des enfants accueillis présentent un multi handicap nécessitant d'importantes adaptations pour notre secteur de la petite enfance en surdité, tant sur le plan des régulations de type « métier » pour notre personnel que sur celui de l'ergonomie des lieux (facilitation des déplacements en chaises roulantes pour certains enfants, etc.). Fin 2013, l'ECES a pu finaliser un audit (médical, organisationnel et managérial) dont les conclusions et la mise en œuvre des changements nécessaires au bon développement de l'entité, s'effectuera progressivement dès le début de 2014.

Enfin, parmi cette cohorte de 37 enfants, 8 d'entre eux bénéficient d'implants cochléaires. Là encore, on observe, comme sur le plan européen où près de 30% des enfants implantés présentent un multi handicap, une tendance à l'augmentation de la représentation de ces enfants.

L'ECES a poursuivi sa politique inclusive, également avec ces très jeunes enfants (0-4 ans) et ceci, même s'ils présentaient majoritairement un multi handicap. En effet, la très grande majorité d'entre eux sont intégrés en crèche-garderie de leur quartier d'habitation et fréquentent, en plus, ponctuellement notre centre de compétences stationnaire à Lausanne (demi-journée ou 1 journée et demie). Nos prestations stationnaires sont offertes essentiellement aux enfants présentant les difficultés d'adaptation les plus importantes et, pour près de la moitié d'entre eux, des prestations itinérantes sont suffisantes pour qu'ils puissent fréquenter les lieux d'accueil « tout-venant » du canton. Rappelons, qu'une collaboratrice spécialisée en surdité effectue régulièrement des visites auprès de ces centres d'accueil « tout-venant » (voir aussi la rubrique « Secteur RP petite enfance », pp. 10-11). En 2013, 16 crèches-garderies ont été visitées pour offrir un soutien aux équipes concernées et assurer ainsi la meilleure inclusion possible de ces jeunes enfants sourds ou malentendants.

La Figure 6, ci-après montre comment sont réparties nos prestations itinérantes et stationnaires.

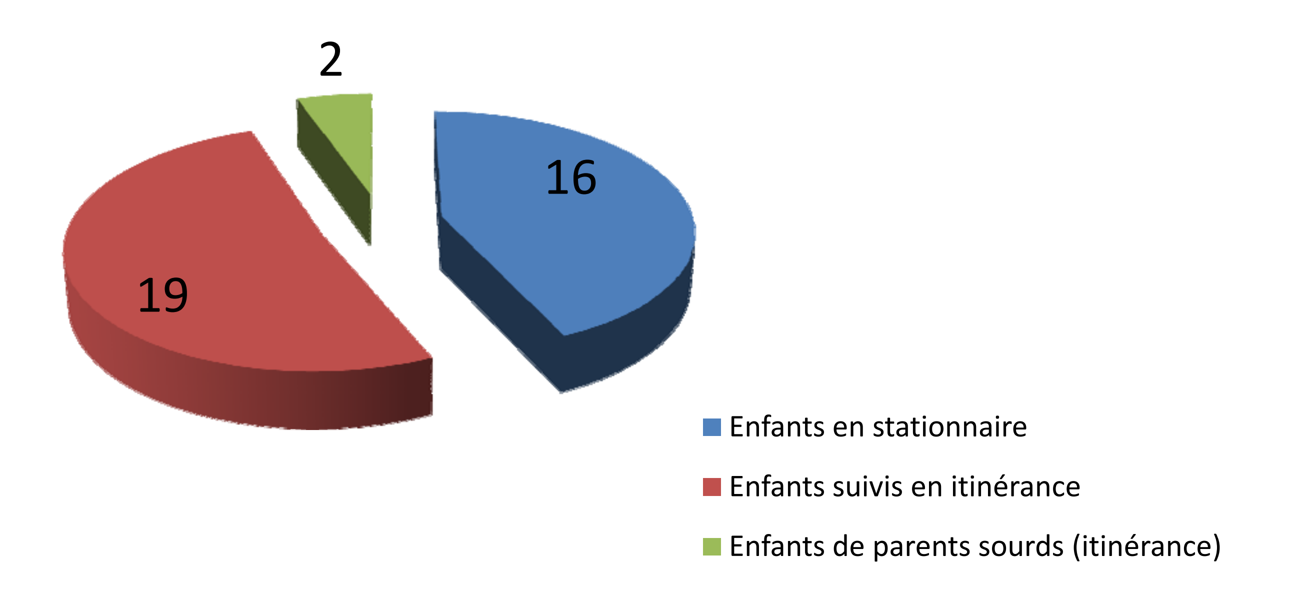


Figure 6

L'ECES, étant en mesure de respecter ses valeurs inclusives depuis quelques années déjà dans le domaine de la surdité, on constate que plus de la moitié des prestations offertes sont de nature exclusivement itinérantes (21 sur 37). C'est-à-dire que 21 prestations sont offertes sous forme de prestations à domicile (service éducatif itinérant – SEI) ou sous d'autres formes (service logopédique itinérant – SLI, visites de crèches-garderies, etc.).

En plus des importants défis que les collaboratrices de ce secteur auront à relever pour assurer le développement de notre politique intégrative pour des enfants pouvant présenter un multi handicap, celles-ci ont participé, comme par le passé, à plusieurs formations en rapport avec des handicaps associés, mais elles ont également proposé à leur tour des formations ou des présentations dans plusieurs Hautes écoles de Suisse romande.

11. Secteur des prestations pédago-thérapeutiques pour le déficit auditif (logopédie, psychologie et psychomotricité)

Le secteur des prestations pédago-thérapeutiques qui regroupe **8 professionnels spécialisés en surdité : logopédistes, psychologues et psychomotricienne** (4.5 ETP) est resté stable. Toutefois, les fortes demandes pour ces prestations, notamment en rapport avec l'accueil accru d'enfants présentant des multi handicaps ont engendré quelques attentes, notamment pour l'accès à certains traitements logopédiques. Néanmoins, des solutions ponctuelles ont pu être trouvées avec le financement d'heures supplémentaires ou des réorientations vers des logopédistes des PPLS ou exerçant en privé. Rappelons que ces professionnels qui maîtrisent les modalités de communication essentielles aux personnes sourdes ou malentendantes (LSF/LPC) sont indispensables pour permettre à ces élèves de

relever le défi de l'intégration scolaire et répondre aux exigences fortes du programme du plan d'étude romand (PER). En effet, une compréhension cognitive et langagière suffisante est indispensable pour relever ce défi.

Comme par le passé, psychologues, logopédistes et psychomotricienne ont poursuivi leurs efforts de formation continue en 2013 (cette année, particulièrement dans le domaine de la déglutition infantile en rapport avec les enfants présentant un multi handicap), tout en offrant régulièrement des formations et présentations en rapport avec les « savoirs » et « savoir-faires » spécifiques au déficit auditif, ceci dans le cadre de colloques ou de Hautes écoles de Suisse romande (HEP, Universités, etc.).

En 2013, les professionnelles du Secteur des prestations pédago-thérapeutiques (psychologue, logopédiste et psychomotricienne) ont suivi au total **plus de 50 enfants ou élèves sourds ou malentendants** (représentant, toute prestation confondue, 82 occurrences de prestations puisque un seul enfant sourd peut bénéficier de plusieurs prestations, voir Tableau 3 page 18). Ces mêmes professionnelles ont dispensé **258 périodes hebdomadaires** de prestations pédago-thérapeutiques à ces enfants ou élèves qui ont donc bénéficié chacun en moyenne de **3.14 périodes par semaine.** Ces prestations ont été offertes sous forme de prophylaxie, de bilans ou de séances pédago-thérapeutiques.

En outre, les coopérations avec nos principaux partenaires se sont poursuivies, notamment avec les centres d'implants cochléaires de Genève et Berne, la Fédération suisse des sourds et la Fondation A Capella, auxquels ces diverses professionnelles ont intensément participé. Enfin, l'accueil régulier de stagiaires en logopédie cette année en provenance de l'Université de Genève a nécessité un investissement formatif conséquent.

12. Secteur des activités socio-éducatives (déficit auditif)

Les activités de ce secteur ont trouvé progressivement leurs marques puisque la régularité des inscriptions aux différentes offres (mercredis après-midi et des camps) sont maintenant stables et permettent ainsi une programmation attrayante et régulière (voir notre site : www.vd.ch/eces). En effet, on comptait **24 élèves sourds ou malentendants** inscrits aux activités du mercredi après-midi ou à des camps et **10 frères et sœurs ou amis proches entendants,** représentant ainsi un total de 34 élèves participants à ces activités socio-éducatives.

En outre, l'intervention auprès des familles s'est intensifiée, soit pour répondre à des demandes de communication au sein de la famille (18 nouvelles demandes validées par la direction de l'ECES) ou à des demandes de soutien éducationnelles (4 nouvelles demandes validées).

Rappelons également que les éducateurs-trices du Secteur des activités socio-éducatives ont la responsabilité des repas de midi pour les enfants sourds ou malentendants relevant de l'accueil des enfants (0-4 ans) sourds ou malentendants à l'ECES. Le nouveau défi, d'accueillir des enfants sourds bénéficiant d'implants cochléaires mais présentant un multi-handicap, a également interpelé cette équipe performante, confrontée à de nouvelles situations pour lesquelles tous les « savoirs » et « savoirs faires » n'étaient pas encore disponibles. Résolus à participer activement à ce nouveau défi, les éducateurs-trices spécialisé-e-s de l'ECES ont été impliqués à part entière dans un processus d'audit interne. Cet audit qui s'est terminé fin 2013, en ce qui concerne la prise d'informations, doit permettre la mise en œuvre progressive des moyens et des collaborations élargies nécessaires à l'accueil de ces enfants qui ne présentent pas uniquement un déficit auditif (voir aussi la rubrique 10 : Secteur petite enfance – déficit auditif).

Enfin, à l'occasion du bicentenaire de l'ouverture de la première classe pour enfants sourds en Suisse à Yverdon, les éducateurs-trices ont proposé aux élèves fréquentant les activités du mercredi, un atelier théâtre qui a débouché sur la création d'une pièce intitulée *"La Création de 1813"* (voir photo de la page de couverture de ce rapport). Jouée en langue des signes (LSF), trois représentations ont eu lieu en 2013. La première, le samedi 4 mai au Château d'Yverdon devant plus de 200 spectateurs, la seconde devant les participants du colloque : « Les enjeux de l'accompagnement à la scolarisation de l'élève sourd ou malentendant » le 5 juin et la troisième lors de la traditionnelle fête d'été de l'ECES devant les parents des élèves le 19 juin. Les actrices et acteurs, élèves sourds et éducateurs sourds (rôles de Pestalozzi et de Naef), ont rencontré à chaque fois un franc succès qui est aussi significatif de la vitalité des activités proposées aux élèves qui ont également à cœur d'être ouvertes vers un large public aussi bien malentendant qu'entendant. Signalons que cette année encore, le bulletin d'information sur les activités socio-éducatives, agrémenté de nombreuses photos, a été publié en juin pour informer les parents d'enfants et l'entourage des familles sur les nombreuses activités et sorties effectuées durant l'année scolaire précédente.

13. Administration

Installée depuis près de deux dans les mêmes locaux que ceux du SESAF, à Cité-Devant 11 à Lausanne, l'administration de l'ECES a maintenant pleinement pris ses marques et ce rapprochement a permis de consolider nos relations administratives avec le SESAF. Que ce soit sur le plan des ressources humaines (RH) ou sur le plan comptable et financier, nos prestations administratives ont pu se poursuivre avec efficience. L'objectif de la répartition des tâches, entre les prestations RH assurées par Mme Christine Andreoni, secrétaire de direction, et les prestations directement en rapport avec les élèves (plus de 500 dossiers d'élèves actifs), ainsi que du remboursement des notes frais des personnels de l'ECES assurés par Mme Sonia Plancherel, secrétaire d'unité, est maintenant pleinement atteint.

Signalons encore que parmi les tâches courantes, Mme Andreoni a permis à nouveau d'organiser dans les meilleures conditions les recrutements des nouveaux-elles collaborateurs-trices pour compléter nos équipes en développement et que Mme Plancherel a contribué très significativement à la mise en œuvre de notre nouvelle base de données indispensable au traitement courant de plus cinq prestations auprès d'élèves présentant des besoins particuliers. Grâce également à l'assiduité et l'efficacité de nos apprenties, bien que l'objectif de formation soit naturellement prioritaire pour ces dernières, le volume important de travail a pu être une fois de plus absorbé par l'ensemble de l'équipe administrative. La direction de l'ECES est reconnaissante pour la grande qualité du travail effectué par ces deux collaboratrices et leurs apprenties.

14. Conclusions

Comme l'année précédente, les personnels de l'ECES ont permis d'accompagner un nombre important de situations en assurant une collaboration étroite avec les établissements scolaires primaires et secondaires du canton, ainsi qu'avec les centres régionaux de l'OPTI.

Le Tableau 2 ci-après, résume pour les différentes prestations proposées, le nombre total des élèves bénéficiaires, le nombre des périodes hebdomadaires offertes et la moyenne des périodes par élève pour chaque prestation.

Tableau 2.

Résumé des prestations de pédagogie spécialisée offertes par l'ECES en 2013

Type de prestation	Nb élèves	Nb périodes	moyenne
Renfort pédagogique ECES	367	1'199	3.3
Renfort pédagogique OPTI	47	76	1.6*
Renfort pédagogique sport	28	39	1.4*
Soutien pédagogique spécialisé (surdité)	84	243	2.9
Prestations du secteur de la petite enfance (surdité)	34	109	3.2
Total	**560**	**1'666**	**2.5**

* Ces moyennes relativement plus basses que celles des autres prestations sont dues au fait que les groupes RP OPTI et sport s'adressent à des nombres relativement plus importants d'élèves avec une dotation en postes d'enseignants plus limité.

L'augmentation du nombre global des prestations, sans les mesures pédago-thérapeutiques des spécialistes (1'205 périodes en 2012 – 1'666 périodes en 2013, soit une augmentation de 461 périodes), n'a pas permis de répondre, une fois de plus, à la forte demande croissante provenant des établissements scolaires du canton. Fin 2013, une liste d'attente de 47 élèves, répartis sur les 4 régions d'intervention du Renfort pédagogique de l'ECES (Centre, Est, Ouest et Nord), a dû être constituée. La dotation de 10 postes supplémentaires, confirmés par le Grand Conseil vaudois début 2014, devrait naturellement permettre, dès la rentrée scolaire 2014-2015, de répondre à une bonne partie des besoins des établissements scolaires. Toutefois, on peut anticiper que le défi d'une intégration renforcée nécessitera encore des moyens en pédagogie spécialisée supplémentaires pour assurer sereinement la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur la pédagogie spécialisée.

Concernant les mesures pédago-thérapeutiques, le tableau 3 ci-dessous montre que pour les prestations pédago-thérapeutiques, un nombre non négligeable d'enfants (0-4 ans) et d'élèves (4-20 ans) sourds ont besoin d'accompagnements spécialisés (sans compter plusieurs traitements logopédiques effectués en-dehors de l'ECES – PPLS ou logopédistes indépendants). Rappelons que ces mêmes enfants ou élèves sourds bénéficient, sauf exception, également de prestations SEI ou SPS en surdité.

Tableau 3.

Résumé des prestations pédago-thérapeutiques offertes par l'ECES en 2013

Type de prestations pédago-thérapeutiques (surdité)	Nombre d'élèves	Nb périodes hebdomadaires Prestations directes	Nb périodes hebdomadaires Prestations indirectes	Moyenne des périodes hebdomadaires par élèves
Logopédie	58	44	38	1.4
Psychologie	18	14	26	2.2
Psychomotricité	10	7	7	1.4

Signalons que les prestations pédago-thérapeutiques directes s'effectuent en présence de l'enfant ou de l'élève sourd ou malentendant, alors que les prestations indirectes comprennent les évaluations, les bilans, les entretiens parents et enseignants, ainsi que les séances avec des groupes d'enfants.

Avec les 10 postes supplémentaires de renfort pédagogique déjà mentionnés qui seront disponibles dès la rentrée scolaire 2014-2015, une partie de la liste d'attente des élèves (47 à fin 2013) nécessitant un appui plus ou moins intensif pourra certainement être résorbée de manière significative. Néanmoins, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) prévue en 2015, les moyens disponibles à l'ECES devront certainement être réévalués, notamment en fonction de la séparation voulue par l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, entre mesures dites « ordinaires » directement rattachées aux établissements scolaires et mesures dites « renforcées » qui pourront faire l'objet d'un rattachement à des centres de référence cantonaux pour les divers handicaps que la procédure d'évaluation standardisée (PES) devrait permettre d'identifier le plus objectivement possible.

Enfin, pour l'engagement des prestations de l'ECES auprès des établissements scolaires du canton pour la scolarisation des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté l'URSP[6] a procédé à une étude de satisfaction[7]. A l'origine, cette étude portait globalement sur 837 élèves aux besoins particuliers, les résultats présentés ici (Figure 4, ci-dessous) sont une extraction des élèves suivis par l'ECES. Les instruments et démarches de recueil d'informations sont basés sur une enquête par questionnaire (une vingtaine de questions étaient posées: par ex.: Comment estimez-vous la qualité et la quantité du soutien dans l'accueil de cet enfant avec besoins particuliers? Comment estimez-vous la qualité de collaboration au sein du réseau pédagogique? etc.). Les questionnaires dépouillés pour les populations étudiées à l'ECES (RP et SPS) sont les suivants : enseignants titulaires (N = 173) ; personnels pédagogiques spécialisés accompagnant (N = 201) ; professionnels PPLS (N = 52) ; Parents (N = 133), représentants des directions d'établissements scolaires (N = 160). Signalons que ces informations ont été collectées parmi la cohorte de 510 élèves en situation de handicap intégrés suivis par l'ECES.

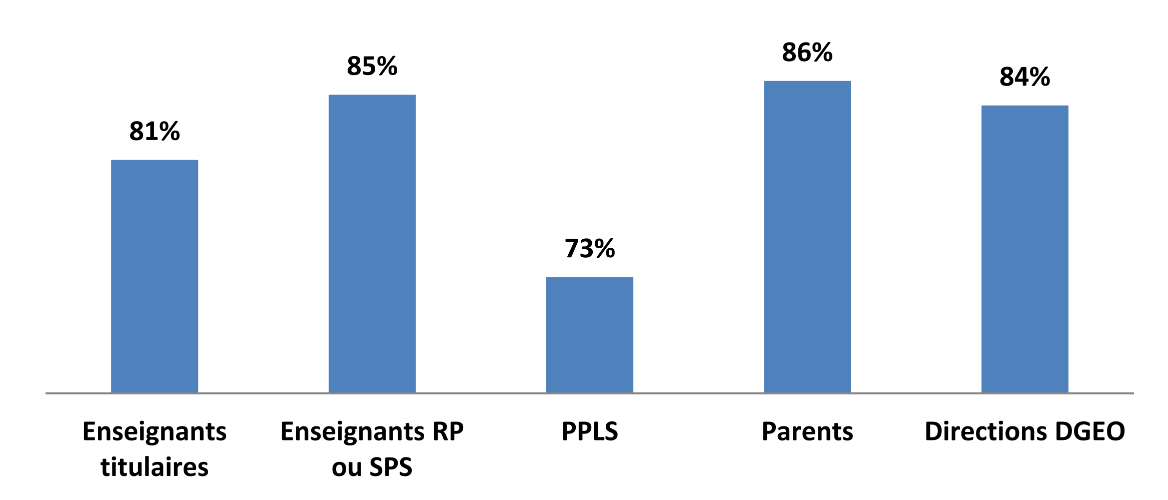


Figure 4

---

[6] Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques

[7] Mandat N° 64 : Elèves aux besoins particuliers dans l'école vaudoise: analyse des conditions et de la qualité de leur intégration (K. Bachmann Hunziker et P. Pulzer-Graf)

Globalement, « dans plus de 80% des situations, la solution intégrative est appréciée positivement ou très positivement[8] ». Ceci même si même certaines situations problématiques peuvent encore laisser des acteurs concernés assez démunis. Ces résultats néanmoins globalement encourageant pour les collaboratrices et collaborateurs de l'ECES, tendent à confirmer l'efficience des choix conceptuels qui ont été initialement effectués. Premièrement, l'accent mis sur le co-enseignement, qui prend en compte non seulement l'élève en situation de handicap, mais également la classe dans son ensemble, se voit maintenant récompensé. Deuxièmement, la mise en œuvre d'intervisons entre enseignants spécialisés pour échanger sur les situations les plus complexes assure la réflexivité professionnelle indispensable à relever le défi de l'intégration.

Remerciements

Les remerciements du Conseil de direction de l'ECES vont bien sûr à tous nos partenaires : directions des écoles, titulaires de classes régulières, Haute école pédagogique du canton de Vaud, Fédération suisse des sourds, associations de parents, Fondation A Capella, AVOP, etc., qui nous ont soutenus une fois de plus dans nos efforts. Des remerciements tout particuliers pour l'année 2013 vont au CEP pour son accompagnement efficient qui nous a permis de répondre au développement rapide de notre entité, ainsi qu'aux importants changements de valeurs auxquelles nous avons continué à procéder. Notre reconnaissance va plus spécifiquement à M. Pierre Jacot, directeur du CEP, Mmes Monique Divanac'h et Cornelia Stoeri, formatrices au CEP, qui nous ont généreusement transmis leurs savoirs managériaux et leur dynamisme qui nous mettent en position d'anticiper plus sereinement notre développement dans un contexte complexe et en pleine évolution.

Enfin, nous sommes bien sûr reconnaissants pour la confiance octroyée par le SESAF et de l'OES qui nous ont remis d'importants moyens pour accomplir les missions qui nous ont été confiées. Nous espérons aussi avoir su être à la hauteur des importants défis que nous avons eus à relever en 2013.

[8] Extrait de l'« Exposé des motifs et projet de loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) », p.9.